

L'Anse-Saint-Jean, le 10 novembre 2025.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulés pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Directrice générale / Greffière-trésorière

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 10 novembre 2025 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur André Simard, maire.

Sont présents :	Monsieur André Simard
	Monsieur Jean-Daniel Jacques
	Monsieur Alain Simard
	Monsieur Éric Thibeault
	Monsieur Yvan Côté
	Monsieur Daniel Corbeil
	Monsieur Claude Bouchard

318-2025

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QU'il y a quorum;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur le maire, Monsieur André Simard, déclare la séance ouverte.

319-2025

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Jean-Daniel Jacques et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2025 à 19 h 00.
- 4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**
 - 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs d'octobre 2025
- 5. RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES**
 - 5.1 Aucun
- 6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
 - 6.1 Demande d'intervention de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour la statue Notre-Dame-du-Saguenay.

7. ADMINISTRATION

- 7.1 Autorisation de signature des chèques, effets bancaires et documents administratifs.
- 7.2 Autorisation d'achat de billets pour le brunch-bénéfice organisé par Les Chevaliers de Colomb – Conseil 8154-Cap Trinité, au profit des élèves de secondaire 5 de l'École Fréchette.
- 7.3 Demande de commandite pour le tournoi de volleyball du 28, 29 et 30 novembre 2025.
- 7.4 Avance de paiement au Développement Immobilier Le Croissant inc. – projet d'assainissement des eaux usées, secteur Mont-Édouard (DA-U2 et DA-G2).
- 7.5 Nomination du maire suppléant pour la période de novembre et décembre 2025.
- 7.6 Autorisation de la vente du terrain, lot 6 144 466, appartenant à la compagnie 9159-0836 QUÉBEC INC., et prolongation du délai pour la construction future.
- 7.7 Mise à niveau PRACIM - Mont-Édouard.

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Reconnaissance des chemins de tolérance pour l'hiver 2025-2026.
- 8.2 Attribution des contrats de déneigement pour les chemins de tolérance.
- 8.3 Octroi du contrat pour le déneigement des stationnements municipaux – saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.
- 8.4 Autorisation de branchement au réseau d'aqueduc et d'égout pour une future résidence - 72 et 72 A, rue Saint-Jean-Baptiste, lot 6 486 497.
- 8.5 Octroi du contrat à la compagnie Lauréat Gagné inc. pour le prolongement de la rue de L'Hermine.

9. URBANISME

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Appui à la demande de financement de l'École de musique du Bas-Saguenay – Programme de soutien aux initiatives culturelles de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
- 11.2 Appui à la demande de financement de Promotion et développement L'Anse-Saint-Jean pour le Ciné-Club du Fjord - Programme de soutien aux initiatives culturelles de la MRC Fjord-du-Saguenay.
- 11.3 Appui à la demande de financement de la Montagne en Feu – programme de soutien aux initiatives culturelles de la MRC Fjord-du-Saguenay.
- 11.4 Soutien financier aux organismes à but non-lucratif – Ronde 9 année 2025.

12. VARIA

13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

320-2025

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 OCTOBRE 2025 À 19 H 00.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance une copie du procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2025 à 19 h 00.;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Alain Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2025 à 19 h 00.

321-2025

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS D'OCTOBRE
2025

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Jean-Daniel Jacques et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2025 au montant de 318 751.74\$ et des paiements directs au montant de 4 114.44\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

322-2025

DEMANDE D'INTERVENTION DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY POUR
LA STATUE NOTRE-DAME-DU-SAGUENAY.

CONSIDÉRANT l'importance des attraits touristiques dans la MRC Fjord du Saguenay;

CONSIDÉRANT la valeur patrimoniale des sites historiques situés sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE la statue Notre-Dame-du-Saguenay requiert d'importantes rénovations;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Éternité ne dispose ni du personnel requis ni des ressources financières nécessaires pour réaliser ces travaux;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la MRC du Fjord-du-Saguenay de prendre en charge l'ensemble de l'opération visant la rénovation de la statue Notre-Dame-du-Saguenay;

QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay acquière, au besoin, la propriété de la statue, et que des pourparlers soient entrepris entre la Municipalité de Rivière-Éternité et les maires membres du comité du patrimoine afin de convenir des modalités de cession.

323-2025

AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES, EFFETS BANCAIRES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales ont eu lieu le 2 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le poste de maire a été pourvu par monsieur André Simard;

CONSIDÉRANT QUE le maire et la greffière-trésorière sont autorisés à signer, tous documents, chèques et effets bancaires pour et au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de nommer un signataire substitut pour les chèques, documents administratifs et effets bancaires;

Il est proposé par Monsieur Alain Simard, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les personnes suivantes à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean, les chèques, effets bancaires relatifs aux comptes no 61203 et no 80124 détenus à la Caisse Desjardins La Baie – Bas-Saguenay, ainsi que tous documents administratifs:

- Monsieur André Simard, maire
- Monsieur Daniel Corbeil, conseiller substitut
- Madame Annick Boudreault, directrice générale et greffière-trésorière.

324-2025

AUTORISATION D'ACHAT DE BILLETS POUR LE BRUNCH-BÉNÉFICE ORGANISÉ PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB – CONSEIL 8154-CAP TRINITÉ, AU PROFIT DES ÉLÈVES DE SECONDAIRE 5 DE L'ÉCOLE FRÉCHETTE.

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de quatre (5) billets, au coût de 20 \$ chacun, pour le brunch-bénéfice au profit des élèves de secondaire 5 de l'École Fréchette, organisé par les Chevaliers de Colomb – Conseil 8154-Cap Trinité, qui se aura lieu le dimanche 23 novembre 2025.

325-2025

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE TOURNOI DE VOLLEYBALL DU 28, 29 ET 30 NOVEMBRE 2025.

Il est proposé par Monsieur Alain Simard, appuyé par Monsieur Jean-Daniel Jacques et résolu à l'unanimité des conseillers d'attribuer une commandite de 200 \$ pour le tournoi de volleyball organisé pour les clubs sportifs de l'école Fréchette, qui se déroulera les 28, 29 et 30 novembre 2025.

326-2025

AVANCE DE PAIEMENT AU DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER LE CROISSANT INC. – PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, SECTEUR MONT-ÉDOUARD (DA-U2 ET DA-G2).

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a entrepris le projet d'assainissement des eaux usées dans le secteur Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité détient un protocole d'entente avec Développement Immobilier Le Croissant inc. pour la réalisation des travaux liés à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE des travaux et engagements financiers doivent être réalisés dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à une avance de paiement afin d'assurer la continuité des démarches et le respect des échéanciers;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une avance de paiement au montant de 1 085 660.63 \$ dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées – secteur Mont-Édouard (DA-U2 et DA-G2) au Développement Immobilier Le Croissant inc.

327-2025

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2025.

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Jean-Daniel Jacques et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Yvan Côté à titre de maire suppléant pour les deux prochains mois, soit, novembre et décembre 2025.

328-2025

AUTORISATION DE LA VENTE DU TERRAIN, LOT 6 144 466, APPARTENANT À LA COMPAGNIE 9159-0836 QUÉBEC INC., ET PROLONGATION DU DÉLAI POUR LA CONSTRUCTION FUTURE.

CONSIDÉRANT QUE, lors de la vente d'un terrain situé dans le développement du Mont-Édouard, l'acheteur doit obtenir l'accord de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean pour revendre le fonds de terrain non bâti;

CONSIDÉRANT QUE le délai prévu pour la construction d'un immeuble sur ce terrain est échu depuis le 27 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9159-0836 QUÉBEC INC. souhaite procéder à la revente du terrain portant le numéro de lot 6 144 466;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean n'a pas l'intention d'exercer son droit de rachat sur ledit terrain;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Alain Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la compagnie 9159-0836 QUÉBEC INC. à vendre le terrain portant le numéro de lot 6 144 466 et de prolonger le délai pour la construction d'un immeuble sur ce terrain jusqu'en décembre 2027.

MISE À NIVEAU PRACIM - MONT-ÉDOUARD.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

329-2025
RECONNAISSANCE DES CHEMINS DE TOLÉRANCE POUR L'HIVER 2025-2026.

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 25-445 concernant l'entretien des chemins de tolérance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean accepte de prendre en charge l'entretien des voies privées ouvertes au public par simple tolérance des propriétaires et accepte les requêtes déposées à cet égard pour l'entretien hivernal 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien seront définis dans le règlement de taxation;

Il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Jacques, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les requêtes relatives aux voies privées ouvertes au public pour l'année 2025-2026 et de reconnaître, à titre de chemin de tolérance les chemins énumérés ci-dessous;

Circuit 1	Chemin des Mélèzes
	Chemins des Pins
	Chemins des Boisés
Circuit 2	Chemin du Domaine
	Chemin de la Riviera
Circuit 3	Bout de Vébron
Circuit 4	Chemin de la Bonne-Entente
Circuit 5	Chemin des Bassins
Circuit 6	Chemin des Plateaux

DE PLUS, une fois acceptée par résolution du conseil, toute demande de reconnaissance d'un chemin de tolérance demeure valide tant qu'aucune demande de retrait n'est déposée à la Municipalité ou qu'un avis de cessation de l'entretien n'est transmis par celle-ci.

CONSIDÉRANT QUE les rues Cévennes, Cimes et Lozère, situées dans le circuit 3, présentent une irrégularité au niveau de leur pont, LE CONSEIL DÉCLARE qu'il ne peut reconnaître ces rues à titre de chemins de tolérance.

330-2025

ATTRIBUTION DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT POUR LES CHEMINS DE TOLÉRANCE.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose du Règlement numéro 25-445 relatif à l'entretien hivernal des chemins dits de tolérance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public sur le système SEAO pour l'entretien de ces chemins pour l'hiver 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE trois entrepreneurs ont déposé une soumission conforme;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attribuer les contrats de déneigement des chemins de tolérance aux entrepreneurs suivants :

Soumissionnaire	Secteur	Prix
9487-3452 Québec inc. Monsieur Pier-Olivier Gaudreault	Circuit 1 Secteur Lac Simon Chemin des Mélèzes Chemin de Pins Chemin des Boisés	2 843.19 \$ plus taxes. 4 369.54 \$ plus taxes. 3 232.26 \$ plus taxes.
9114-1846 Québec inc.	Circuit 2 Chemin du Domaine Chemin de la Rivière	5 668.43 \$ plus taxes.
Lauréat Gagné inc.	Circuit 3 Vébron (sec. Privé)	3 500 \$ plus taxes.
	Circuit 4 Secteur village Chemin Bonne-Entente	3 100 \$ plus taxes.
	Circuit 5 Chemin des Bassins	7 400 \$ plus taxes.
	Circuit 6 Chemin des Plateaux	3 500 \$ plus taxes.

331-2025

OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX – SAISONS 2025-2026, 2026-2027 ET 2027-2028.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a procédé à un appel d'offres public sur la plateforme SEAO pour les services de déneigement des stationnements municipaux pour les saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions, lesquelles ont été ouvertes le 11 octobre 2025 conformément à la procédure prévue par le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont conformes et que la Municipalité attribuera le contrat au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus basse;

Il est proposé par Monsieur Alain Simard, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de déneigement

des stationnements municipaux pour les saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 à la compagnie Jacquelin Lavoie, entrepreneur général, pour les montants suivants :

Saison	Prix
Saison 2025-2026	105 164.00 \$ plus taxes.
Saison 2026-2027	108 547.50 \$ plus taxes.
Saison 2027-2028	111 931.00 \$ plus taxes.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE les crédits nécessaires soient prévus aux budgets annuels des exercices concernés.

332-2025
AUTORISATION DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR UNE FUTURE RÉSIDENCE - 72 ET 72 A, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, LOT 6 486 497.

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de branchement au réseau d'aqueduc et d'égout municipal a été déposée auprès du service des travaux publics pour une future résidence qui sera construite au 72 et 72 A, rue Saint-Jean-Baptiste, lot 6 486 497;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a examiné la demande et émis une recommandation favorable;

Il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Jacques, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le branchement au réseau d'aqueduc et d'égout municipal pour la future résidence située au 72 et 72 A, rue Saint-Jean-Baptiste, lot 6 486 497, conformément au règlement 22-394 établissant la tarification pour le branchement aux services municipaux.

333-2025
OCTROI DU CONTRAT À LA COMPAGNIE LAURÉAT GAGNÉ INC. POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DE L'HERMINE.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé un protocole d'entente avec Monsieur Sylvain Boudreault et Madame Anne Boudreault pour la construction d'une rue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer des travaux sur son emprise afin de permettre l'accès ladite rue;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Lauréat Gagné inc. exécutera les travaux pour le compte du promoteur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un règlement de gestion contractuelle numéro 24-432 lui permettant d'octroyer un contrat de gré à gré pour un montant inférieur à 25 000 \$;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Alain Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à la compagnie Lauréat Gagné inc. pour le prolongement de la rue de l'Hermine, au montant budgétaire de 23 486.25 \$, conformément à l'estimation déposée.

334-2025

APPUI À LA DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DU BAS-SAGUENAY – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY.

CONSIDÉRANT QUE l'École de musique du Bas-Saguenay, depuis sa création en 2014, a su mobiliser et soutenir de nombreuses initiatives afin d'offrir un service personnalisé dans la formation musicale auprès de la population du Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2024-2025, l'organisme accueille une cinquantaine (50) d'élèves du Bas-Saguenay et fait appel à neuf (9) enseignants musicaux;

CONSIDÉRANT QUE la démarche de financement présentée à la MRC Fjord vise l'acquisition de nouveaux équipements musicaux afin de bonifier l'offre actuelle et de diversifier la clientèle adulte;

CONSIDÉRANT QUE l'École de musique du Bas-Saguenay, fondée sur une approche communautaire, favorise l'accessibilité à l'apprentissage musical tant en mode individuel qu'en groupe ;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le dépôt et la démarche de financement de l'École de musique du Bas-Saguenay auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay, dans le cadre du programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu, pour un montant maximal de 4 000 \$, afin de soutenir l'amélioration de l'offre de formation et de l'éveil musical par l'acquisition de nouveaux équipements.

335-2025

APPUI À LA DEMANDE DE FINANCEMENT DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT L'ANSE-SAINT-JEAN POUR LE CINÉ-CLUB DU FJORD - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES DE LA MRC FJORD-DU-SAGUENAY.

CONSIDÉRANT la participation active de citoyens-bénévoles à la diffusion de la culture cinématographique dans la salle multifonctionnelle Lionel-Proulx du Centre communautaire La Petite-École, dans le cadre de la première édition du Ciné-Club du Fjord;

CONSIDÉRANT l'achalandage enregistré lors de la première année d'activité (2024-2025), avec la vente de cinquante-deux (52) passeports annuels et de deux cent trois (203) entrées individuelles pour un total de six (6) projections;

CONSIDÉRANT la mention spéciale obtenue lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association des cinémas parallèles du Québec (ACPQ), soulignant le prix du bénévolat remis au Ciné-Club du Fjord de L'Anse-Saint-Jean et à son fondateur;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième édition du Ciné-Club du Fjord proposera une programmation bonifiée afin de mieux répondre aux attentes du public et d'élargir l'accès à la culture cinématographique sur le territoire du Bas-Saguenay;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Jean-Daniel Jacques et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la démarche de financement de Promotion et développement L'Anse-Saint-Jean pour la deuxième

édition du Ciné-Club du Fjord (2025-2026) auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay, dans le cadre du programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu, pour un montant maximal de 1 500 \$, afin de soutenir la mise en œuvre d'une programmation élargie de onze (11) projections.

336-2025
APPUI À LA DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA MONTAGNE EN FEU – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES DE LA MRC FJORD-DU-SAGUENAY.

CONSIDÉRANT QUE l'organisme la Montagne en Feu, depuis sa création en 2018, a su mobiliser et soutenir de nombreuses initiatives d'animation événementielle, ludique et sportive afin de créer une ambiance dynamique familiale et de compléter l'expérience ski;

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'organisme est de promouvoir un environnement stimulant et de saines habitudes de vie, tout en permettant à la population de profiter de l'air pur de la montagne du Mont-Edouard;

CONSIDÉRANT QUE la démarche de financement déposée auprès à la MRC Fjord-du-Saguenay vise la conceptualisation et la mise en place d'un parcours ludique favorisant la pratique d'activités sportives, particulièrement auprès des jeunes et des familles du Bas-Saguenay;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le dépôt et la démarche de financement de l'organisme La Montagne en Feu auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay, dans le cadre du programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu, pour un montant maximal de 4 000 \$, afin de soutenir la mise en place d'une activité ludique et sportive inspirée de l'univers de la bande dessinée en montagne.

337-2025
SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES À BUT NON-LUCRATIF – RONDE 9 ANNÉE 2025.

CONSIDÉRANT la résolution R-063 2021 permettant l'établissement de règles d'attribution, de présentation et d'examen des demandes de soutien financier auprès des organismes à but non-lucratif sur le territoire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean entend reconnaître l'apport important des organismes sans but lucratif ainsi que des regroupements du milieu œuvrant sur son territoire dans le cadre de la Politique de soutien financier aux organismes du milieu;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander l'octroi d'une aide financière non-remboursable au promoteur-demandeur (ronde 9 novembre 2025) en fonction du projet ou de l'événement présenté;

Organisme	Montant	Description
Promotion et développement L'Anse-Saint-Jean	2 500 \$	5 à 7 des bénévoles
Ligue de sacs de Sable – bingo communautaire	1 200 \$	Charriot pour table, micro sans fil, inventaire

		de carte et bingo de Noël.
Montagne en Feu	5 000 \$	Feu d'artifice le 31 décembre 2025.

Le financement accordé à la Montagne en Feu est conditionnel à la réalisation du montage financier.

QUE la décision du conseil municipal soit considérée comme finale et sans possibilité de révision.

RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers font un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Monsieur Yvan Côté

Monsieur Côté informe la population que des travaux seront effectués sur la piste cyclable afin d'abattre les arbres présentant un danger. La municipalité tiendra la population informée de l'avancement des travaux.

Monsieur Alain Simard

Monsieur Simard remercie la population de l'avoir élu et de la confiance qu'elle lui témoigne.

PÉRIODE DE QUESTIONS

338-2025

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 19 h 36.

Madame Annick Boudreault,
Directrice générale / Greffière-trésorière

Monsieur André Simard, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».